

## Commune de BOLLEZEELE

### Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 6 mars 2025

En mairie - 19 h 30 / 22 h 45

La présidence de la séance est assurée par Pierre MARLE, maire.

Le secrétariat de séance est assuré par Christine KIECKEN.

Nombre de membres du Conseil Municipal	15
En exercice	15
Nombre de membres présents	15
Nombre de votants par procuration	0

#### **PRÉSENTS (15) :**

MARLE Pierre, VANPOUILLE Laurent, AGEZ Marie-Noëlle, BOULOGNE Sabrina, DECANter Bertrand, DIACRE Michel, DUROISIN Murielle, KIECKEN Christine, LYOEN Jean-Noël, MASSEY-BOERHAVE Yvette, MISSIAEN Stéphane, PETYT Guillaume, POUBLANC Jean-Michel, FREVIN Faustine, BERTRAM Louis.

**ABSENT ayant donné procuration (0) :** néant.

**ABSENT(S) (0) :**

Pierre MARLE rappelle que le procès-verbal de la séance du 5 février 2025 a été adressé à tous les membres du Conseil Municipal. Il soumet le procès-verbal à l'approbation de l'Assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

### DELIBERATIONS

#### **1/ Compte Financier Unique (CFU) – n°2025-03-01**

Monsieur le Maire expose que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

M. Laurent VANPOUILLE est élu président de séance.

Les documents budgétaires relatifs au CFU 2024 sont présentés. Ils comprennent les résultats de l'exercice, le détail des dépenses et des recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement.

*En fonctionnement* : total des dépenses = 993 763.49 €  
total des recettes = 1 090 988.74 €, soit un excédent de 97 225.25 €

*En investissement* : total des dépenses = 383 502.14 €  
total des recettes = 151 206.64 €, soit un déficit de 232 295.50 €

Les résultats des exercices antérieurs sont reportés :

En fonctionnement 623 111.70 €

En investissement 30 750.61 €

On obtient en section de fonctionnement un résultat à affecter de 720 336.95 €.

Et un solde d'exécution d'investissement de – 201 544.89 €.

Les restes à réaliser d'investissement s'élevant à 13 515 €, le déficit à couvrir en section d'investissement est de 188 029.89 €.

M. le Maire quitte la salle.

Laurent VANPOUILLE, premier adjoint, assurant la présidence de séance, interroge le conseil municipal sur d'éventuelles remarques. Aucune remarque n'est émise.

On procède au vote du CFU : il est adopté à l'unanimité.

M. le Maire regagne la salle.

M. le Maire est félicité pour la gestion des comptes de la commune.

## **2/ Affectation des résultats – n°2025-03-02**

L'affectation du résultat 2024, soit 720 336.95 €, est ainsi définie :

- Apurement du déficit d'investissement : 188 029.89 €
- Report en fonctionnement 2025 : 532 307.06 €

Accord du conseil municipal.

## **3/ Dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025 – n°2025-03-03**

M. le Maire propose de réaliser une dépense en investissement avant le vote du budget 2025. Il est nécessaire de faire une ouverture de crédits pour pouvoir régler la facture correspondante.

Accord du Conseil Municipal à hauteur de 610.00 € correspondant à :

Article	Objet	Montant
2135	Chauffeau office Espace Jules Dehaene	610.00 €

## **4/ Enquête publique – Plan d'épandage des boues du système de traitement des eaux de Saint-Omer – n°2025-03-04**

La communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO) dispose pour traiter les effluents de ses communes d'une station d'épuration. Cet ouvrage est situé sur la commune de Saint-Omer.

L'épandage des boues de Saint-Omer dans le département du Pas-de Calais et du Nord est déjà pratiqué et encadré par un arrêté du 20 mai 2009.

Suite à l'évolution du parcellaire du périmètre initial et afin de maintenir le potentiel de valorisation par épandage agricole, la CAPSO souhaite actualiser le plan d'épandage des boues de la station d'épuration de Saint-Omer.

La commune est concernée pour deux ilots d'une contenance totale de 5.39 ha situés route de Rubrouck et chemin de la Procession.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable au plan d'épandage présenté et demande le strict respect de la réglementation en vigueur en matière d'épandage et d'interdiction d'épandre, les week-ends, les veilles de jours fériés et jours fériés.

## 5/ Legs à la commune – n° 2025-03-05

Maître DELECROIX Vincent, notaire à BOURBOURG en charge de la succession de M. BAUDENS André a informé M. le Maire que M. BAUDENS a institué la commune légataire par testament.

Ce dernier a légué à la commune deux parcelles de terres agricoles pour un total d'1.7 ha à charge pour la commune d'entretenir (nettoyage tous les ans) et de fleurir à la Toussaint deux concessions au cimetière.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'accepter le legs de Monsieur BAUDENS. Monsieur le Maire fait part d'un courrier d'un neveu qui souhaite racheter les terres.

## 6/ Projet école

### • **Achat d'un nouveau terrain – n°2025-03-06**

M. le Maire expose au conseil que la parcelle de terrain situé au BIESEDRIESCH section B n° 1144 d'une contenance de 777 m<sup>2</sup> est à vendre.

Dans le cadre du projet de création d'école primaire qui a fait l'objet de la délibération n° 2022-01-05 du 31 janvier 2022 et compte tenu des caractéristiques de cette parcelle :

- située en zone AUP (zone à urbaniser à vocation d'équipements d'intérêt collectif et de service public) au PLUI
- située en continuité de la parcelle section B n° 1690, propriété de la commune l'achat de cette parcelle est intéressant pour la commune.

Le prix de la parcelle a été fixé par le vendeur à 27 000.00 €.

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire, le conseil décide à l'unanimité :

- d'Autoriser M. le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ce terrain pour un prix de 27 000 €.
- D'inscrire la dépense au Budget Primitif 2025
- De confier l'achat à maître COUVELARD VIDOR

### • **Rencontre avec iNord**

Le service ingénierie d'iNord sollicité pour le projet de construction d'école, s'est déplacé pour une présentation du projet et une découverte des lieux. Un nouveau rendez-vous est fixé avec iNord pour l'aide au recrutement d'une assistance à la maîtrise d'ouvrage.

### • **Fin de bail à échéance – n°2025-03-07**

Suite à l'achat par la commune de la parcelle section B n°1690 pour le projet de construction d'école, M. le Maire propose de mettre fin au bail de location.

L'acte de non renouvellement du bail à son terme, le 11 novembre 2026 doit être notifié par acte extrajudiciaire.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De mettre fin au bail de la parcelle section B n° 1690 à son terme le 11 novembre 2026.
  - De solliciter un commissaire de justice pour notifier l'acte de non renouvellement du bail à son terme, le 11 novembre 2026.
- Cet acte annule le versement de frais d'éviction au preneur.

## 7/ Organisation ACM été 2025 – n°2025-03-08

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2025-02-04 concernant l'organisation en journée complète de l'ACM d'été.

Il est nécessaire de fixer le montant de la participation des familles.

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs suivants :**

**Accueil de loisirs été 2025 (lundi au vendredi 9 h – 12 h / 14 h – 17 h)**

### **Bollezeelois**

Par enfant	QF < 400	400<QF< 610	610<QF<750	750<QF<1000	1000<QF<1600	QF > 1600
Une semaine	21.00	26.00	31.00	35.00	40.00	45.00
Deux semaines	42.00	52.00	62.00	70.00	80.00	90.00
Trois semaines	59.85	74.10	88.35	99.75	114.00	128.25
Quatre semaines	75.60	93.60	111.60	126.00	144.00	162.00

**Accueil de loisirs été 2025 (lundi au vendredi 9 h – 12 h / 14 h – 17 h)**

### **Extérieurs**

Par enfant	QF < 400	400<QF< 610	610<QF<750	750<QF<1000	1000<QF<1600	QF > 1600
Une semaine	23.00	28.00	33.00	37.00	42.00	47.00
Deux semaines	46.00	56.00	66.00	74.00	84.00	94.00
Trois semaines	65.55	79.80	94.05	105.45	119.70	133.95
Quatre semaines	82.80	100.80	118.80	133.20	151.20	169.20

### **Tarifs péri-centre**

#### **Bollezeelois et extérieurs**

	QF < 400	400<QF< 610	610<QF<750	750<QF<1000	1000<QF<1600	QF > 1600
Par vacation	1	1.10	1.20	1.30	1.40	1.50

### **Tarif repas (12 h à 14 h)**

Bollezeelois	3 €
Extérieurs	4 €

Les inscriptions se feront à la semaine pour l'accueil comme pour le péricentre et les repas.

### **8/ Versement de subventions avant le vote du budget– n° 2025-03-09**

M. le Maire fait part de demandes de subvention :

- du président de l'association Bollezeele 2000 pour l'octroi d'une subvention anticipée de 2 000 € avant le vote du budget 2025
- de l'école Saint Cœur de Marie et son association de parents d'élèves « Ecole et Famille » pour l'organisation d'une classe de découverte pour la classe de CE2 CM1 CM2
- de l'école le Chat Botté et son association de parents d'élèves pour l'organisation d'une classe de découverte pour la classe de CM1 CM2.

Guillaume PETYT, intéressé, ne participe pas au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil municipal décide de verser les subventions suivantes avant le vote du budget primitif 2025 :

- Association Bollezeele 2000 : 2 000 €
- APE Ecole publique : 4 252.98 €
- Ecole et Famille : 1 216.87 €

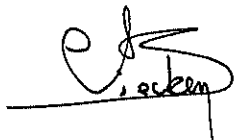
Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 65748 au budget primitif 2025.

### **9/ Questions et informations diverses**

- La vente de la maison de Pontcarré a été réalisée, la commune percevra 208 333.33 € payés en trois fois en 2025.
- Monsieur le Maire présente les services mobilité de la CCHF : ligne de bus, transport à la demande, location de vélos.
- A compter de 2025, la CCHF prendra en charge l'abonnement à Panneapocket pour les communes.
- Monsieur le Maire informe
  - d'un recrutement en contrat PEC 20 h au 24 février 2025
  - de la modification de dates de réunion :
    - Finances le vendredi 14 mars à 19 h 30 (au lieu du lundi 17 mars)
    - CCAS le mercredi 26 mars 2025 (au lieu du lundi 24 mars 2025)
    - Conseil municipal : 3 avril 2025 (au lieu du 7 avril 2025)
- Laurent Vanpouille fait le point sur la rencontre avec le TE Flandres pour le diagnostic énergétique de la mairie. Les travaux en mairie devraient porter sur l'isolation intérieure des murs, les menuiseries et le chauffage.
- Michel DIACRE précise les parcours des 4 jours de Dunkerque le mardi 13 mai et le dimanche 18 mai 2025 dans le secteur de l'Erkelsbrugge. La commune cherche des signaleurs pour ces deux dates.

- Une course cycliste aura lieu le dimanche 11 mai 2025 organisée par l'OGS de Grande Synthe et les Locaux Motiv'.
- Le conseil municipal émet un avis favorable à l'accueil du rallye du Lin (rallye automobile) le samedi 25 octobre 2025. Guillaume PETYT indique que les courses auront lieu sur le territoire de Bollezeele et de Volckerinckhove. Une participation financière de la commune de 1000 € est sollicitée pour cette manifestation.
- Guillaume PETYT fait part du thème de la Ducasse: Back to the futur.
- Le conseil municipal prendra une décision lors de la prochaine séance pour le remplacement du second véhicule du service technique.
- Des devis ont été demandés pour réparer le bardage bois de l'Espace Jules Dehaene. Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention au Département pour ces travaux. Accord de principe du Conseil Municipal qui délibèrera lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.
- Yvette Massey-Boerhave signale qu'un chien agressif circule sans ses maîtres route de Merckeghem.

La secrétaire de séance  
Christine KIECKEN



Le Maire  
Pierre MARLE